

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
*Direction de la sécurité
et de la circulation routières*

Arrêté du 7 juillet 2008 portant désignation des candidats admis à l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur de la session 2007

NOR : *DEVS0816554A*

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,
Vu le code de la route ;
Vu l'arrêté du 23 août 1971 modifié relatif au brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur ;
Vu l'arrêté du 21 juin 2007 fixant les dates de l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et désignant les centres d'examens pour la session 2007 ;
Vu l'arrêté du 29 octobre 2007 portant désignation des membres du jury de l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur de la session 2007 ;
Sur proposition de la directrice de la sécurité et de la circulation routières,
Arrête :

Article 1^{er}

Sont déclarés admis à l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur de la session 2007 les candidats dont les noms suivent :

Mlle Altuccini (Géraldine) ;
Mme Babouchi (Florence), épouse Bialas ;
Mme Badier (Stéphanie), épouse Martin-Philippe ;
Mlle Belleguic (Patricia) ;
Mlle Berrabah (Nadia) ;
M. Binet (Eric) ;
Mme Cheraitia (Leila), épouse Pirali ;
Mlle Davailles (Florence) ;
M. Demange (Yves) ;
Mlle Dupé (Floriane) ;
M. Duval (Clément) ;
M. Fayet (Loïc) ;
Mlle Gauché (Gwenaëlle) ;
M. Godart (Gabriel) ;
Mlle Jorajuria (Anaiz) ;
M. Joyeux (Patrick) ;
M. Kaikenger (Morgan) ;
Mlle Le Calvez (Véronique) ;
M. Le Goff (Sylvain) ;
Mlle Lossouarn (Corinne) ;
Mme Louis (Danielle), épouse Courouneau ;
Mme Macle (Céline), épouse Maillot ;
Mme Malabave (Christine), épouse Donnet ;
Mlle Marchand (Hélène) ;
M. Nikssarian (Jacques) ;
M. Penin (Philippe) ;
M. Petit (Christian) ;
M. Prévault (Sébastien) ;
M. Proyard (Blaise) ;
Mme Renaud (Geneviève), épouse Voisin ;
Mme Rozes-Kaufmann (Muriel) ;
Mlle Sarboni (Carole) ;

Mme Sauvage (Angélique) ;
Mme Sorre (Patricia), épouse Le Vigouroux ;
Mme Thoumieux (Véronique) ;
Mme Vialard (Annie) ;

Article 2

La directrice de la sécurité et de la circulation routières est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 7 juillet 2008.

Pour le ministre d'Etat, ministre de
l'écologie,
de l'énergie, du développement durable
et de l'aménagement du territoire :
Pour la directrice de la sécurité du territoire
et de la circulation routières :
Le sous-directeur de l'éducation routière,
M. Meunier